



COMMUNE DE FRANKEN

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 mars 2021

Le 22 mars 2021 à 18 h 30, le Conseil Municipal de Franken s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil de Franken sous la présidence de M. Hubert SCHERTZINGER, Maire

En fonction : 11

### Présents :

M. Hubert SOLDNER, 1er adjoint

M. Patrick NAAS, 2<sup>ème</sup> adjoint

M. Raphaël SCHMIDLIN, 3ème adjoint

M. Alain GUNTI

M. Alain PFLIMLIN

Mme Amélie MULLER-DIETSCH

Mme Caroline FLECHET

Mme Astrid GERBER

M. Jean-Louis BAUCH

### Absents excusés et représentés :

M. Jean GUTKNECHT

A donné procuration à M. Raphaël SCHMIDLIN

Date de convocation : 15 mars 2021

*En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme à l'unanimité Mme Valérie GROSSMANN pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.*

### 1. ADMINISTRATION GENERALE

#### 1.1. Approbation du compte rendu de la séance du 7 décembre 2020

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2021.

#### 1.2. Création de poste « adjoint administratif principal 2ème classe »

*DEL2021\_03\_01*

Sur rapport de l'autorité territoriale,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2313-1 et R. 2313-3 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 12 ;

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 34 et 41 ;
- Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ;
- Vu l'état du personnel de la collectivité territoriale / de l'établissement public ;
- Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant qu'il convient de procéder à la création de l'emploi permanent de secrétaire de mairie relevant du grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures (soit 35/35<sup>èmes</sup>), compte tenu de la réussite au concours de Madame Valérie GROSSMANN ;

Considérant que les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant permettent la création de l'emploi permanent susvisé ;

## Décide

Article 1<sup>er</sup> : À compter du 22/03/2021, un emploi permanent de secrétaire de mairie relevant du grade d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe, à raison d'une durée hebdomadaire de service 35 heures (soit 35/35<sup>èmes</sup>), est créé.

L'autorité territoriale est chargée de procéder à l'actualisation de l'état du personnel.

Article 2 : L'autorité territoriale est chargée de procéder au recrutement d'un fonctionnaire sur cet emploi permanent et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Article 3 : L'autorité territoriale est chargée de procéder à la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés.

### 1.3. Horaire de la mairie

Le maire informe que la secrétaire sera en formation certains jeudis. Les horaires de la mairie seront donc modifiés les jours de formation. Les heures d'ouverture du jeudi de 9h00 à 12h00 sont remplacées par 13h00 à 16h00, ainsi qu'une ouverture exceptionnelle le vendredi de 9h00 à 16h00 suivant les jours de fermeture.

### 1.4. Modification de la convention de partenariat SIAS Franken Willer / Hausgauen Hundsbach

#### DEL2021\_03\_02

Le maire informe qu'à la demande du maire de Hausgauen, les termes de la convention sont modifiés à l'article 4.3.1 « contribution des communes ».

#### Actuellement il est mentionné :

La contribution des communes est versée de la manière suivante :

- 1er versement au 30 janvier : 50 % du budget N-1
- 2e versement au 15 juin : 50 % du budget primitif

A la clôture du budget N-1, l'excédent ou le déficit de chaque commune sera rajouté ou déduit du 1er versement.

#### La nouvelle proposition :

La contribution des communes est versée en quatre fois, de la manière suivante :

- 1er versement lors du 1er mois du 1er trimestre (janvier) à raison de 25 % du budget N-1
- 2e versement lors du 1er mois du 2e trimestre (avril) à raison de 25 % du budget primitif, ou sera ajouté ou déduit l'excédent ou le déficit de chaque commune,
- 3e versement lors du 1er mois du 3e trimestre (juillet) à raison de 25 % du budget primitif,
- 4e versement lors du 1er mois du 4e trimestre (octobre) à raison de 25 % du budget primitif.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité d'approuver le changement tel que présenté.

### **1.5. Transfert de la compétence « mobilité » à la Communauté des Communes du Sundgau**

*DEL2021\_03\_03*

Le Maire expose que la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités dite « loi LOM » vise à améliorer l'exercice de la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) en la généralisant à l'ensemble des communautés de communes sous réserve qu'elles délibèrent en ce sens avant le 31 mars 2021. A défaut, cette compétence sera exercée par la Région sur le territoire de la communauté concernée au 1<sup>er</sup> juillet 2021.

C'est dans ce contexte que le Conseil communautaire, par délibération du 25 février dernier, a décidé le transfert de la compétence suivante :

#### **« Organisation de la mobilité »**

Le transfert de cette compétence concerne l'organisation des services de transport à la demande, de mobilités actives, de voiture partagée, de mobilité solidaire, de transport scolaire et de transport régulier. La compétence mobilité est une compétence unique et donc non sécable mais elle peut s'exercer à la carte. Toutefois, l'article L.3111-5 du code des transports prévoit que la communauté de communes qui prend la compétence d'AOM n'est substituée à la Région dans l'exécution des services de transports publics et des services de transport scolaire intégralement inclus dans son ressort territorial que si elle en fait expressément la demande. La délibération du Conseil communautaire du 25 février dernier n'a pas demandé l'exercice de ces compétences.

**Le Conseil Municipal,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-17 ;

**VU** la délibération du Conseil de Communauté du 25 février 2021 portant modification des statuts communautaires ;

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de transférer à la Communauté de Communes la compétence suivante : « Organisation de la mobilité ».

**APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté de Communes qui découle de ce transfert de compétence.

### **1.6. Elections départementales et régionales**

Le maire informe que les dates pour les élections départementales et régionales auront lieu en même temps les dimanches 13 et 20 juin 2021.

Il demande à ce que les membres du conseil soit présent car il faut 2 tables de dépouillement.

### **1.7. Point sur l'assainissement**

Le maire informe l'équipe municipale de l'avancée des travaux. Les branchements de la rue Principale et de la Rue du Sapin sont terminés. Le chantier se situe à ce jour rue de Bâle.

## **2. FINANCES**

### **2.1. Approbation du compte administratif 2020**

*DEL2021\_03\_04*

Le Maire rappelle que la Commission des Finances a examiné les comptes de l'année 2020 d'une manière approfondie le 22 février 2021.

Il présente le compte administratif 2020 qui se résume comme suit :

	<u>Investissement</u>	<u>Fonctionnement</u>
Recettes	46 335.02 €	311 392.58 €
Dépenses	45 067.74 €	276 723.25 €
Résultat de l'exercice 2020	1 267.28 €	34 669.33 €
Excédent / déficit reporté 2019	- 15 582.11 €	+ 254 868.87 €
<b>Résultat</b>	<b>- 14 314.83 €</b>	<b>289 538.20 €</b>
Restes à réaliser	11 182.18 €	
<b>Résultat global</b>	<b>- 25 497.01 €</b>	<b>289 538.20 €</b>

D'où le résultat d'exécution du budget global : Excédent de 264 041.19 €.

Le Maire ayant quitté la salle et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M. Hubert SOLDNER, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte administratif 2020.

## 2.2. Approbation du compte de gestion 2020

### DEL2021\_03\_05

Monsieur le Maire informe l'Assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par Mme la Trésorière en poste à Altkirch et que le compte de gestion établi par ses soins est conforme au compte administratif de la Commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Trésorier, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2020.

## 2.3. Affectation du résultat 2020

### DEL2021\_03\_06

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, et ayant constaté que celui-ci fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 289 538.20 €
- Un déficit d'investissement de : - 14 314.83 €

Décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'affecter au budget primitif 2021 :

- Report du déficit d'investissement en dépense : 001 14 314.83 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé en recette : 1068 25 497.01 €
- Report résultat de fonctionnement en recette : 002 264 041.19 €

## **2.4. Subventions aux associations pour 2021**

*DEL2021\_03\_07*

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre une délibération pour l'attribution des subventions à chaque association.

Les attributions suivantes sont proposées au Conseil Municipal :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Subvention proposée</b>
APALIB	100 €
Association Mieux Vivre à Saint Morand	200 €
APEI Saint André	100 €
AS Hausgauen	400 €
AD 68	100 €
APAMAD	100 €

Le Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le tableau ainsi détaillé.

## **2.5. Vote du budget primitif 2021**

### **2.5.1. Fixation de la durée de l'amortissement de la fibre**

*DEL2021\_03\_08*

Le Maire explique aux Conseillers qu'il a été informé par le Trésorier d'Altkirch que le versement du fonds de concours à la Communauté de Communes Sundgau pour le déploiement de la fibre doit faire l'objet d'un amortissement.

Il précise que l'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler.

Les travaux de déploiement de la fibre dont l'amortissement est de 14 700€ sont concernés et il revient au conseil municipal de fixer la durée de l'amortissement.

Après avoir entendu le Maire en ses explications et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer à 5 ans la durée d'amortissement des dépenses pour les travaux de déploiement de la fibre, soit 2 940.00 € par an et charge le Maire de faire le nécessaire.

### **2.5.2. Signature d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Département du Haut-Rhin**

*DEL2021\_03\_09*

La part des travaux affectant l'emprise de la RD se fera sous co-maîtrise d'ouvrage du Département, ce dernier confiant à la Commune le soin de réaliser l'ensemble de l'opération dans le cadre d'une co-maîtrise. La Commune assurera le préfinancement des dépenses de l'opération puis sera remboursée par le Département sur la base des justificatifs des dépenses.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De donner son accord pour la passation d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Département dans le cadre de l'opérations de sécurité en traverse d'agglomération et réalisation de travaux de calibrage sur la RD 16 à FRANKEN,
- D'autoriser le Maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour le compte de la Commune.

### **2.5.3. Sécurisation du carrefour au croisement de la RD 16/ Rue Principale**

#### **DEL2021\_03\_10**

Le Maire propose au Conseil Municipal d'inscrire les crédits nécessaires au budget pour la sécurisation du carrefour.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Approuve le projet d'investissement pour un montant prévisionnel de 140 000 € HT
- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021.

### **2.5.4. Vote du Budget Primitif 2021**

#### **DEL2021\_03\_11**

Conformément à l'article 92 de la loi « Engagement et proximité », le maire présenté au conseil, le tableau récapitulatif annuel de 2020 des indemnités des élus.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L.2342-2,

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art. 7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982),

Le Maire expose au Conseil Municipal les conditions de préparation du budget primitif,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le budget primitif 2021, arrêté comme suit :

#### **Section de fonctionnement**

Dépenses	583 004.19 €
Recettes	583 004.19 €

#### **Section d'investissement**

Dépenses	405 571.20 €
Recettes	405 571.20 €

### **2.6. Vote des taux d'imposition des taxes locales pour 2021**

#### **DEL2021\_03\_12**

Comme chaque année, il convient de voter le taux des taxes locales relevant de la compétence de la commune, à savoir, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti, et conformément à la loi, le taux de la taxe d'habitation est supprimé à compter de 2021,

Vu l'état n° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des deux taxes locales et des allocations compensatrices revenant à la Commune pour 2021,

Considérant que la commune entend poursuivre ses programmes d'investissement sans augmenter la pression fiscale,

Compte tenu de la réforme fiscale, la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales est compensée aux communes, par fusion de la part communale et de la part départementale de taxe foncière bâtie.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé d'augmenter le taux d'imposition de la Taxe foncière du bâti par rapport à 2020 en y incluant le taux de la part départementale de 13.17%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de fixer pour 2021 les taux d'imposition suivants :

- **25.46** % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- **62.51** % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

### **3. PROJETS**

#### **3.1. Antenne relais Free**

Raphaël SCHMIDLIN, présente au conseil l'étude faite pour la pose d'une antenne relais par l'opérateur FREE en précisant :

- Le lieu choisi par Free : la déchetterie au lieu-dit « Steinaecker ».
- Les résultats des mesures des ondes avant et la simulation après l'installation.

Après discussion, le conseil refuse l'implantation de l'antenne relais au site proposé par Free au lieu-dit « Steinacker » pour des raisons jugées trop proches de certaines habitations.

Une proposition peut être envisagée pour une implantation plus éloignée, à la limite de notre ban communal, au niveau du Silo Gustave MULLER

#### **3.2. Aire de jeux**

##### ***DEL2020\_12\_13***

Raphaël SCHMIDLIN, et Amélie MULLER, présente au conseil le projet d'une aire de jeux qui serait installée à côté de l'école.

La commune dispose d'un espace adéquat qui se situe à côté de l'école maternelle. Ils proposent de fournir aux jeunes enfants de l'école et du village, un endroit de détente et d'amusement en y installant différentes structures de jeux.

Un devis a été demandé avec différentes options de structures. Des demandes de subvention seront demandées auprès de différents partenaires.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité de donner :

- Un accord de principe pour l'aménagement et la mise en place d'une aire de jeux
- D'inscrire au budget l'opération d'investissement

#### **3.3. Rue de Zaessingue**

La rue de Zaessingue s'est dégradée avec les intempéries neigeuses. 3 entreprises ont été sollicitées pour des devis quant à la réfection du chemin rural ainsi que les bords de route. Dès réception et après analyse des devis, les travaux seront engagés.

### **3.4. Schéma directeur itinéraire cyclable**

Raphaël SCHMIDLIN présente le projet du Pays du Sundgau en collaboration avec l'ADEME. Leur projet est de :

- Construire une stratégie de planification cyclable à l'échelle du Sundgau pour développer un usage fonctionnel (déplacements quotidiens) du vélo, tout en confortant l'usage du vélo de loisir et sportif (cyclotourisme, VTT...) en s'appuyant et en valorisant l'existant ;
- Proposer des aménagements cyclables fonctionnels et adaptés en fonction des espaces et territoires desservis, et donc du potentiel et types d'usagers attendus sur ces aménagements ;

Un itinéraire a été retenu pour Franken en utilisant les chemins ruraux existants.

### **3.5. Site Internet et application mobile**

Raphaël SCHMIDLIN et Amélie MULLER présentent 2 plateformes pour mobile :

- ILLIWAP mise en place par la Communauté des Communes du Sundgau
- INTRAMUROS mise en place par l'AMHR (Association des Maires du Haut-Rhin)

Le but des 2 plateformes est de permettre d'informer et d'alerter nos administrés.

Un comparatif a été fait entre les 2 :

- IntraMuros présente plus d'avantages : au niveau de l'ergonomie de l'application, également par la mise en place d'un site internet, et le coût.
- Illiwap présente l'avantage, si les communes se mobilisent, d'être au courant des informations mises par la ComCom du Sundgau. Le prix, en ayant les mêmes avantages que l'application IntraMuros, est nettement supérieur à cette dernière.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité de donner un accord de principe pour :

- La mise en place de l'application Illiwap avec la formule de base (prise en charge par la Comcom afin de rester en lien avec celle-ci)
- La mise en place de IntraMuros après les 3 mois d'essais offerts

### **3.6. Journée citoyenne**

Amélie MULLER présente le projet « Journée Citoyenne » qu'elle souhaite organiser au courant du mois d'avril. Différents ateliers seront mis en place afin de respecter les consignes sanitaires (6 personnes par atelier).

Un flyer a été créé et sera distribué aux habitants courant mars.

## **4. DIVERS**

### **4.1. ONF**

Patrick NAAS présente le programme d'actions 2021 de l'ONF. Après avoir vu avec Mr CAPRON de l'ONF, les travaux inscrits n'ont pas été faits d'après le contrat. Afin de refuser le paiement de cette facture, il demande au conseil leur accord.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité de donner l'accord de ne pas régler la facture correspondante au programme d'actions pour l'année 2021.

### **4.2. France Solar – Isolation du réseau hydraulique**

Hubert SOLNDER explique qu'il a été démarché par France Solar pour l'isolation du réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude, situé hors du volume chauffé.

Dans le cadre du dispositif gouvernemental CEE (Certificats d'économies d'Énergie), l'Etat verse des primes pour les travaux d'économies d'énergie performants et nous pouvons obtenir une prime en isolant ce réseau.

Après discussion, le conseil ne donne pas suite à la démarche de France Solar.

**4.3. Tour de table :**

Monsieur Le Maire propose un dernier tour de table.

- Astrid GERBER se propose de contacter les personnes de plus de 70 ans isolées familialement afin de les aider à prendre les rendez-vous pour la vaccination contre le COVID 19.
- Mathieu PFLIMLIN demande si la commune peut mettre un contenair sur le parking de la mairie afin d'y stocker le matériel de décorations mis en place par Alain GUNTI. Actuellement, tout est entreposé dans le vide sanitaire de l'école maternelle.

La séance est levée à minuit.

**TABLEAU DES SIGNATURES**  
**pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de**  
**FRANKEN de la séance du 7 décembre 2020**

ORDRE DU JOUR :

- 1. ADMINISTRATION GENERALE**
  - a. Approbation du compte rendu de la séance du 7 décembre 2020
  - b. Création de poste « adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe »
  - c. Horaire de la mairie
  - d. Modification de la convention de partenariat SIAS Franken Willer / Hausgauen Hundsbach
  - e. Transfert de la compétence « mobilité » à la Communauté des Communes du Sundgau
  - f. Elections départementales et régionales
  - g. Point sur l'assainissement
- 2. FINANCES**
  - a. Approbation du compte administratif 2020
  - b. Approbation du compte de gestion 2020
  - c. Affectation du résultat 2020
  - d. Subventions aux associations pour 2021
  - e. Vote du budget primitif 2021
  - f. Vote des taux d'imposition des taxes locales pour 2021
- 3. PROJETS**
  - a. Antenne relais Free
  - b. Aire de jeux
  - c. Rue de Zaessingue
  - d. Schéma directeur itinéraire cyclable
  - e. Site internet / Application mobile
  - f. Journée citoyenne
- 4. DIVERS**

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
SCHERTZINGER Hubert	Maire		
SOLDNER Hubert	1 <sup>er</sup> Adjoint		
NAAS Patrick	2 <sup>ème</sup> Adjoint		
SCHMIDLIN Raphaël	3 <sup>ème</sup> Adjoint		
GUNTI Alain	Conseiller Municipal		
MULLER-DIETSCH Amélie	Conseillère Municipale		
BAUCH Jean-Louis	Conseiller Municipal		
PFLIMLIN Mathieu	Conseiller Municipal		
GERBER Astrid	Conseillère Municipale		
GUTKNECHT Jean	Conseiller Municipal		A donné procuration à M. Raphaël SCHMIDLIN
FLECHET Caroline	Conseillère Municipale		